

**FORMULAIRE D'ADHESION**

Le Contrat uniforme d'utilisation du matériel roulant ferroviaire préservé (CUU-MRFP) définit les droits et obligations des détenteurs de matériels roulants préservés (D) et des entreprises ferroviaires (EF) dans les trains desquelles ces matériels sont incorporés.

Le texte complet du CUU peut être téléchargé sur le site [www.cuu-mrfp.fr](http://www.cuu-mrfp.fr).

La structure mentionnée ci-après:

Nom	APMFS
Adresse	731 chemin de la Rotonde 73000 CHAMBERY
Forme juridique	Association Loi 1901
Représentée par	François COPPA
En qualité de	Président
E-mail de contact	francois.coppa@sncf.fr

déclare par la présente accepter le Contrat uniforme d'utilisation du matériel roulant ferroviaire préservé (CUU-MRFP) en tant que

- Entreprise ferroviaire (EF) détentrice d'un certificat de sécurité pour le transport de voyageurs<sup>1</sup>
- Entreprise ferroviaire (EF) autre<sup>2</sup>
- Détenteur (D) adhérent de l'UNECTO (préciser votre MDV : **APMFS**)
- Organisation représentative d'entreprises ferroviaires ou de détenteurs

avec tous les droits et obligations d'un signataire du CUU dans la version en vigueur au moment de la date ci-après.

Date : 11/03/2018

Nom : François COPPA

Signature :



Cachet de la structure

**APMFS**  
Association pour la Préservation du  
Matériel Ferroviaire Savoyard  
731 chemin de la Rotonde  
73000 CHAMBERY  
<http://www.apmfs.fr>

Formulaire à renvoyer à l'UNECTO 24 rue Louis Blanc 75010 PARIS ou par mail [contact@uncto.fr](mailto:contact@uncto.fr).  
L'UNECTO assure le secrétariat du CUU-MRFP.

<sup>1</sup> Ou entreprise agissant comme sous-traitant de la SNCF au titre de l'article 4.1 du cahier des charges de la SNCF et titulaire d'une attestation de sécurité

<sup>2</sup> Pour des acheminements à vide de matériel roulant exclusivement